vre un plateau sur lequel chacun des convives a déposé une pièce de cinq francs.

» Un catholique namurois usant fréquemment des voies ferrées et voyageant en première jusqu'à ces derniers temps, ne voyage plus qu'en seconde; la différence est scrupuleusement versée chaque jour dans le tronc des écoles catholiques.

» Les petits ruisseaux font les grosses rivières; que chacun fasse quelque chose en ce genre et l'on sera étonné bientôt du résultat — sans compter le mérite — d'un petit sacrifice. »

— Les journaux anglais sont d'avis que le gouvernement belge n'a nullement à se féliciter du succès de son projet de loi sur l'enseignement, dirigé contre les catholiques.

Les journaux relèvent le fait que la loi n'a passé à la Chambre des députés qu'à six voix et au Sénat qu'à une voix de majorité.

La *Pall Mall Gazette* dit que cette loi renforcera singulièrement l'opposition catholique et la qualifie de violation de la constitution en faveur d'un parti, violation que les catholiques ne sauraient oublier.

— Il paraît certain, dit le *Hainaut*, qu'il y aura lutte pour le remplacement de feu M. Bricoult, député d'Ath. Provisoirement on cite comme candidat libéral M. Wacrenier, et comme candidat catholique M. du Roy de Blicquy.

— BOSSU. — Un orage épouvantable vient de s'abattre sur cette commune. La foudre est tombée sur le paratonnerre de l'église sans y causer des dégâts; quelques minutes plus tard, elle transperçait le pignon d'une grange, ensuite d'autres murailles pour aller frapper un jeune cheval qu'elle tuait raide. L'un des propriétaires de la ferme, Pierre Lambotte, se tenait sur la porte de l'écurie, demeurée ouverte et n'a point été atteint.

— GILLY-HAUCHIES. — Un petit garçon de cinq ans, jouant, samedi dernier, sur la grande route non loin de la maison de ses parents, vit passer deux charrettes attachées par un seul cheval, il s'avisa de grimper dans la charrette remorquée. Malheureusement, il tomba et se brisa le crâne.

— Le total des souscriptions recueillies en faveur des victimes de Frameries se monte actuellement à 428,336 fr. 99 c.

FAITS DIVERS

— UN DRAME A NAPLES. — Les journaux de Naples, du 1er juillet, nous apportent le récit d'un drame sanglant :

« Le chevalier Ottoviano Cassitto, négociant riche, s'est suicidé après avoir tué sa femme.

« Il avait épousé, il y a quelques années, une veuve, Mme Frera d'Amora. Depuis peu de jours, il demeurait dans une villa appartenant à sa femme, aux environs de Resina. Le 30 juin, vers 7 h. 1/2, le chevalier et sa femme se disposaient à partir pour Naples. Leur fille, âgé de 7 ans, déjeûnait avec une domestique, lorsque la double explosion d'une arme à feu, mit en émoi les habitants de la villa. Un valet, le jardinier et le cocher, accoururent les premiers : ils trouvèrent M. Cassitto et sa femme étendus à terre dans une mare de sang, tous deux avaient cessé de vivre. Les autorités de Resina s'étaient portées sur les lieux. On ne trouva pas, tout d'abord, l'arme qui avait servi, mais on la découvrit plus tard ; c'est un pistolet à deux coups.

« On constata que Cassitto et sa femme avaient succombé à une blessure à la tempe. Depuis, on apprit que le cocher avait emporté l'arme ; il l'avait retirée des mains de son maître, qu'il supposait être encore vivant. Les cadavres gisaient à côté l'un de l'autre. Les bruits qui circulent s'accordent à admettre qu'un accès de jalousie a pu seul armer la main du mari. D'autres prétendent que M. Cassitto avait déjà donné, il y a quelque temps, des signes d'aliénation mentale ; certaines personnes, qui ont eu avec M. Cassitto des relations commerciales, croient absolument fausse l'hypothèse que le drame ait été le produit d'un accès de folie. »

— Le *Journal du Jura* raconte un terrible accident qui est arrivé sur le Doubs pendant un des derniers ouragans qui ont ont ravagé la contrée. Le vapeur l'*Helvétie*, qui fait le trajet des Breners au Saut-du-Doubs, a été perdu presque totalement. 53 passagers ont été noyés. Le capitaine et quelques personnes seulement ont pu être sauvés par les riverains.

— L'*Industriel elbeuvien* raconte ce qui suit :

« Un mariage comme on en voit peu a été célébré lundi. M. l'adjoint chargé de l'état-civil, ceint de son écharpe, a sanctionné, au nom de la loi, l'union conjugale de M. Louis-Narcisse Crétin, né à Paris le 30 novembre 1821, veuf en premier mariage de Julie Piedeleu ; en deuxième, de Joséphine Halle-Halle ; en troisième, de Nathalie-Philippine Seigneur ; en quatrième, de Marie-Euphrasie Tierce ; en cinquième, de Marguerite-Emilie Leduc ; en sixième, de Rose-Hortense Davoult, époux en septième mariage de Joséphine Labé, veuve Berthe.

» C'est mieux que Barbe-Bleue, car les six femmes de ce Narcisse de cinquante-huit ans sont toutes mortes naturellement. »

— MORT DE MISÈRE ! — On écrit de Metz, le 2 juillet :

« Un fait inouï, digne des temps barbares, vient de mettre en émoi la commune de Vandelainville :

« Le nommé Jules Antoine, âgé seulement de 38 ans, honnête homme et excellent ouvrier, mais atteint d'une maladie mortelle, a été chassé de la maison paternelle, il y a environ un mois, parce qu'il ne pouvait plus travailler. Ce pauvre malheureux, nourri à tour de rôle par les habitants de Vandelainville, est mort vendredi dernier, dans un grenier, à deux pas de la demeure de son père, de sa mère et de son frère, sans que ceux-ci, qui devaient entendre les cris de douleur de l'agonisant, lui portassent aucun secours.

— Cette année, comme les années précédentes, les élèves des écoles primaires supérieures de la ville de Paris, feront un voyage de vacances. Les uns iront en Auvergne, les autres sur les bords de la mer. Comme les élèves de Chaptal, de Turgot, de Lavoisier, de Colbert, et de l'école Jean-Baptiste Say, doivent prendre part à ces excursions, on les divisera en séries, d'une quinzaine de jours chacune, afin de faire bénéficier de cette récompense ceux qui en sont dignes.

— TENTATIVE DE MEURTRE D'UN MARI DIVORCÉ, SUR SA SECONDE FEMME. — Le 28 juin, le sieur Stoib, tailleur à Althirch, marié en secondes noces, après un premier divorce, eut une altercation avec sa femme, pendant laquelle, saisissant un revolver, il tira sur cette infortunée et l'atteignit à la hanche, sans occasionner de blessure grave. Le misérable se rendit aussitôt dans un café où il prit un verre d'absinthe pure. De là, affolé, il descendit dans le faubourg de Belfort, mais revint bientôt sur ses pas, et alla s'installer dans une auberge de la rue de l'Eglise. Informés de sa présence, des agents de police se présentèrent pour l'arrêter, mais dès qu'il les aperçut, il saisit de nouveau son arme et le dirigeant contre eux, leur dit : « Le premier qui fait un pas, je le tue ». L'agent de police, abattit avec son sabre le revolver dont Steib fit partir encore le coup qui, heureusement, n'atteint personne. Garotté par les agents, il fût dès le lendemain matin, transporté à Mulhouse.

— L'ÉTÉ DANS LES ALPES. — On écrit de Briançon, le 1er juillet, au *Petit Marseillais* : « L'été se montre aussi impitoyable que l'hiver. Les torrents et les avalanches causent des accidents nombreux, qui, malheureusement, ne sont pas limités aux propriétés.

Depuis deux jours, deux morts d'hommes sont à déplorer. Le nommé Bérand, du Monétier, a été emporté sur la route du Lantaret, lui, sa charrette et son mulet, par une avalanche. Relevé vivant encore, il n'a pas tardé a rendre le dernier soupir. Il laisse une veuve et six enfants. Hier, aux portes de la ville, la Durance a enlevé un homme occupé à construire des travaux de défense contre les eaux. Les travaux, minés en-dessous par le courant, ont été engloutis avec l'homme qui y travaillait, sous les yeux de plusieurs personnes, sans que le courant effrayant de la rivière, dans son lit de rochers mobiles, ait permis de lui porter secours. Malgré toutes les recherches, le corps de cet infortuné n'a pas été retrouvé.

Le même jour, dans la commune de Largentière, un pont sur la Durance, long de trente mètres, a été emporté, et dans celle de la Roche, les eaux, rompant leurs digues, et coupant la route nationale, ont envahi une plaine de 28 hectares, une des plus belles du pays. »

— UNE TENTATIVE DE MEUTRE. Les journaux de Marseille racontent qu'une tentative de meutre a été commise mardi soir, vers huit heures et demie, devant le square de la Bourse, dans les circontances suivantes: Un Polonais, le nommé Ruzdansky relieur, qui, détail curieux, avait été condamné à mort pour les affaires de la Commune à Paris, où il avait occupé le grade de capitaine de fédérés, et dont la peine avait été commuée en 10 ans de bannissements était arrivé à Marseille récemment, après avoir été compris dans un décret d'amnistie. Ruzdanski était descendu chez la veuve Salque, marchande ambulante, rue Vivaux n° 3. Il lui emprunta, au bout de quelques jours, 500 fr. pour acheter des outils. Mais ayant voulu ensuite quitter ce logement, la veuve Salque crut devoir lui retenir ses outils, jusqu'à ce qu'elle fût rentrée en possession de la somme qu'elle lui avait prêtée. Ruzdanski avait conservé un vif ressentiment contre la veuve Salque et l'ayant rencontrée mardi soir devant le square de la Bourse, il lui reclama ses outils. Sur le refus de cette dernière, Ruzdanski tira un couteau poignard de sa poche et lui enporta un violent coup au visage. La malheureuse fut transportée immédiatement à la pharmacie Roche où elle reçut les premiers soins, et la police la reconduisit ensuite à son domicile. Quant à Ruzdanski, il a été mis en état d'arrestation et écroué à la disposition de M. le procureur de la République.

— Le *Journal de l'Ariège* raconte que la semaine dernière, une bande de douze à quinze individus vint frapper, vers dix heures du soir, à une ferme habitée sur le venant espagnol, par la famille Gasconnet de la Loze. On somme le propriétaire d'ouvrir, celui-ci refuse. Les brigants enfoncent les portes, pénètrent dans l'intérieur, font sortir toute la famille dans le chef a pu se sauver, mettent la ferme au pillage, la brûlent et s'en vont enfin du coté du Puymarens. Profitant de l'obscurité de la nuit, Gasconnet a suivi de loin ces malfaiteurs. Cinq d'entre eux s'arrêtent au village de Partes, entrent dans une auberge et sont faits prisonniers par la municipalité du village, que Gasconnet s'est empressé de prévenir. Un sixième malfaiteur faisant partie de la bande a été arrêté a Ase.

— Hier a eu lieu à Paris au Père Lachaise, l'inauguration du monument élevé par ses concitoyens, à la mémoire de M. Khanikof, conseiller d'Etat de Saint-Pétersbourg, délégué en France pour y suivre les cours publics, les conférences, et étudier les progrès de l'instruction publique dans nos lycées, dans nos académies et nos Facultés scientifiques.

— Nous apprenons la mort de M. Ledet, ancien second chef d'orchestre et premier violon solo à l'Opéra. Retiré depuis quelques années, M. Ledet était vice-président et trésorier de la société philantropique des artistes de l'Opéra à laquelle il a rendu de grands services. M. Ledet laisse d'unanimes regrets parmi ses nombreux amis.

— La direction du *Bureau Veritas* vient de publier la Statistique suivante des sinistres maritimes signalés pendant le mois de mai 1879, concernant tous les pavillons : *Navires à voiles signalés perdus* : 28 anglais, 15 américains, 12 français, 10 italiens, 7 allemands, 7 norwégiens, 6 danois, 5 espagnols, 4 suédois, 2 hollandais, 1 autrichien, 1 portugé, 4 pavillons inconnus ; total 102. Dans ce nombre, sont compris 8 navires *supposés perdus* par suite de défaut de nouvelles. *Navires à vapeur signalés perdus* : 9 anglais, 1 allemand, 1 américain, 1 espagnol, total 12. Dans ce nombre, est compris 1 vapeur *supposé perdu* par suite de défaut de nouvelles.

— Hier, dit la *Gazette de Lorraine*, un grave accident est arrivé à l'extrémité de la rue des Allemands, chez M. Steinmetz, aubergiste. Un taureau affolé par les mauvais traitements, la soif et la fatigue d'un long trajet en chemin de fer, a fait subitement irruption dans la boutique, brisant une partie de la devanture, bousculant tout sur son passage, et s'est avancé jusqu'à l'arrière-boutique. Mme Steinmetz, qui se trouve dans une position intéressante avancée, est accourue en voyant un de ses enfants, âgé de 3 ans, renversé entre les pieds de l'animal qui ne lui a heureusement fait aucun mal. Mais la pauvre mère est tombée évanouie et depuis vingt quatre heures n'a pas repris connaissance. On craint pour sa vie en tout au moins une fausse couche. Le commissaire du quartier s'est immédiatement rendu sur les lieux et a verbalisé contre le propriétaire du taureau.

— On croit généralement que les millionnaires ont seuls le privilége de ne savoir que faire de leur argent. C'est une erreur grossière, et le *Journal officiet* se charge de nous le démontrer. En effet, dans un des derniers numéros, qui est à lui seul un véritable volume, il nous donne les noms des braves gens qui ont déposé leurs petites économies à la Caisse d'épargne, il y a trente ans, et qui, depuis ce temps, n'ont pas donné signe de vie.

Nous trouvons dans ce compte-rendu les noms de plus de 7,500 personnes, qui, depuis 1849, laissent dormir en paix, dans cette caisse nationale, la respectable somme de 800,000 fr. environ.

Le département de la Seine fournit à lui seul, 2,500 déposants, dont les comptes sont abandonnés ; viennent ensuite les Bouches-du-Rhône avec 540, le Rhône 300, la Gironde 250, et ainsi de suite, en diminuant, jusqu'au Var et aux Deux-Sèvres, qui ne comptent que deux oublieux ou négligents.

Les sommes varient depuis 3 centimes jusqu'à onze cents francs et 100 fr. de rente.

TRIBUNAUX

UN PROCÈS CURIEUX.

Une affaire des plus curieuses va se dérouler devant les tribunaux de Dublin. Nous en voulons faire part à nos lecteurs, car c'est drôle et de plus certains intéressés habitent notre circonscription.

Il s'agit d'un de ces procès de rupture de promesses de mariage, si fréquents en Angleterre, et dans lesquels la plaignante, qui s'est vue à deux doigts de passer à la qualité d'épouse, estime que de bons dommages et intérêts seuls sont capables de la venger d'un infidèle fiancé et de la guérir de ses déceptions.

Ici, la plaignante réclame 150,000 fr. pour le tort qui lui a été fait, c'est-à-dire pour le rêve qu'elle a dû refouler en son cœur.

Le bourreau dont elle a eu à se plaindre c'est son propre cousin, mais son cousin est riche.

Veut-on se représenter un sportsman, de grande allure, comme il en est tant en Angleterre, pays où la passion des chevaux semble innée et où les grandes fortunes permettent mieux qu'ailleurs la satisfaction de ces goûts dispendieux ?

Voilà l'homme.

A la vérité, il n'eût manqué pour rien au monde un champ de course *in old Britannia* ou sur le continent. Ces intrépides sporsmen font la navette entre Newmarket et Longchamps, et Dieu sait s'ils sèment sur la route des débris d'eux-mêmes et de la fortune du vieux gouverneur (le papa prend souvent ce nom en Angleterre).

Enfin notre jeune homme menait la vie dissipée d'un turfiste distingué. Le vieux gouverneur voulut y mettre ordre. Il parla de mariage. Faire souche, pouah ! Si c'était dans les écuries de Monsieur de Lagrange, au moins. Le père trouva que son héritier ne faisait pas à sa proposition l'accueil d'un enfant soumis, il insista et même l'insistance revêtit les formes d'une menace non déguisée.

La loi anglaise ne permet pas au père de famille l'aliénation du bien patrimonial, mais le reste de la fortune est à la merci d'un testament. Dans le cas présent, le fils — fils unique, mais non enfant unique — vit son intérêt d'accord avec l'obéissance. Après s'être fait si longtemps prier, il dit à son père : « Allons-y, mon père. Vous voulez que je me marie, je me marierai et suis à vos ordres. » — Et tandis qu'il continue de vaquer à ses chevaux et à ses maîtresses, son père arrange ses amours sérieuses.

On connaissait au jeune écervelé quelque cousine dans le nord de l'Irlande, laquelle cousine assez belle et assez pauvre, est invitée à venir passer une quinzaine de jours à X... Pask, près de Dublin

Est-ce qu'elle te plaît, dit le père, après ce temps ? Si tu l'épousais ! Si tu allais de ce pas la demander en mariage !

L'ami des chevaux avait aperçu deux ou trois fois sa belle cousine, il prend un témoin et s'en va la trouver : Mademoiselle, mon père désire que je vous demande en mariage. Et la cousine de répondre : Je ne demande pas mieux.

Cette démarche faite heureusement, il n'y avait plus qu'à la terminer.

A ce moment, le jeune homme fait ses conditions et représente à son père que, comme il a un engagement à Newmarkel pour autant de jours, comme à telle époque il est attendu à Paris, son mariage devra être célébré tel jour, à 5 heures du matin, à l'église de Dublin; qu'ainsi il ne manquera pas son excursion projetée, l'heure du train pour la malle d'Angleterre étant à 6 heures moins le quart. Du reste, en route pour Newmarkel, il demandait à déposer sa récente épouse trois jours à Chester, jusqu'à son retour. Après quoi lune de miel sur le continent. Ce fut ainsi décidé.

Le matin du fameux jour se leva... le riche fiancé à l'heure indiquée était au poste, imperturbable et sévere comme son chronomètre. Louis XIV un jour faillit attendre. Lui attendit 10 minutes. Voyant que sa future n'était pas plus impatiente, il fait venir le prêtre, lui fait constater sur parchemin qu'il a attendu dix minutes sans voir personne venir, il se signe... et quelque temps après, le steamer qui quitte Kingstown emportait vers la pointe d'Hobhead l'excentrique turfiste.

On devine ce qui arriva. Courroux du père. Testament en due forme destiné à priver le fils rebelle de la fortune courante de son pere, en tout 15,000,000 francs.

Le père étant mort depuis, le testament se trouve avoir force de loi.

Et le procès qui est pendant à Dublin court sur 150,000 francs.

Le jeune homme a une sœur mariée à Tourcoing et c'est elle et ses enfants sur la tête de qui le testament du père offensé a reparti la fortune considérable dont nous parlons plus haut.

Le jeune homme n'est pas non plus un inconnu pour Roubaix. JJ.

Jeu de Bourse. — Demande en nullité des billets souscrits par le perdant

Les opérations aléatoires de Bourse constituent-elles des opérations de jeu déclarées délictueuses par la loi ? On comprend l'importance, au point de vue pratique, de cette question, qui une fois encore vient d'être posée devant les tribunaux ; car il n'est pas besoin de le signaler, si ces opérations de Bourse, basées sur la hausse ou la baisse des fonds publics, sont délictueuses, elles ne pourront engendrer de la part du perdant aucune obligation ayant cause licite, conformément aux articles 1131 et 1133 du Code civil.

Voici dans quelles conditions l'affaire vient de se présenter devant la 3e chambre du tribunal de la Seine.

Le sieur Caudegabe, agent pour la vente des fonds de commerce, après avoir fait pendant trois mois, avec M. de Mevolhon, courtier, des spéculations de Bourse, était resté son débiteur d'une somme de 16,000 francs. Il avait acquitté une partie de sa dette en deniers et remis pour le surplus des billets à ordre échelonnés d'année en année.

Cependant, à la date du 16 février 1877, M. Caudegabe fit sommation à son créancier d'avoir à lui restituer des billets souscrits par lui à raison d'une dette de jeu.

Cette mise en demeure étant restée sans effet, il s'est pourvu par voie directe devant le tribunal de la Seine, afin de faire déclarer nulles les obligations par lui souscrites et faire ordonner la restitution des sommes par lui payées et des billets souscrits à l'ordre de M. de Mevolhon.

Le tribunal a répondu aux conclusions développées au nom du demandeur, par un jugement dont nous croyons utile de reproduire les termes :

« Le tribunal,

» Attendu qu'aux termes de l'article 1965 du Code civil, la loi n'accorde aucune action au gagnant pour dette au jeu;

» Que si, aux termes de l'article 1967, le perdant ne peut répeter ce qu'il a volontairement payé, cette disposition ne peut s'entendre que d'un paiement réel qui éteint l'obligation ;

» Attendu qu'il résulte des documents produits au procès que Caudegabe s'est livré pendant 3 mois, de mars à mai 1875, avec de Mevolhon, à des spéculations sur la hausse et la baisse des valeurs industrielles pour des sommes trop considérables, à raison de sa fortune, pour être sérieuses, et qui n'ont été, en réalité, que des opérations de jeu se résumant par des différences ;

» Attendu qu'il est constant pour le tribunal que les 15,000 francs de billets dont Caudegabe réclame la restitution ont été souscrits par lui en paiement de ces différences ;

« Attendu que la remise faite par le perdant au gagnant de ces valeurs ne constitue pas un paiement réel dans le sens de l'article 1697, mais seulement une promesse de payer plus tard ;

» Que, de plus, Caudegabe est en droit de faire prononcer la nullité de ces billets et d'en demander la restitution comme étant sans cause, ou fondés sur une cause illicite, de Mevolhon ne prouvant pas, d'ailleurs, qu'il les ait négociés à des tiers antérieurement à la sommation du 16 février 1877 ;

» Attendu, toutefois, que, parmi les billets dont Caudegabe réclame la restitution, figurent deux billets, l'un de 300 fr., l'autre de 1,000 fr., à l'échéance du 1er mai 1877, qu'il a payés entre les mains de tiers porteurs; sans appeler en garantie de Mevolhon ; qu'à l'égard de ces valeurs, qu'il a ainsi payées, il ne peut exercer l'action en restitution, pas plus qu'à l'égard de la somme de 700 fr. qu'il déclare, dans ses conclusions, avoir versée, en espèces, à de Mevolhon ;

» Par ces motifs,

» Déclare nuls et de nul effet, comme étant sans cause, ou fondés sur une cause illicite, les quatorze billets à ordre de 1.000 francs souscrits par Caudegabe à de Mevolhon ;

» En conséquence, condamne de Mevolhon à restituer lesdits billets à Caudegabe, sinon et faute par lui de ce faire dans la quinzaine du présent jugement, le condamne dès à présent à payer à Caudegabe, pour en tenir lieu, ladite somme de 14,000 francs ;

» Et, attendu que les parties succombent respectivement sur leurs deux prétentions, fait masse de tous les dépens, qui seront supportés : un cinquième par Caudegabe et quatre cinquièmes par Mevolhon. »

Sur appel, la cour vient de confirmer la décision des premiers juges.

Logogriphe

Je disposais jadis de la nature entière,
Et j'inspirai longtemps le respect et l'effroi ;
Mais aujourd'hui, lecteur, plains-moi,
Je ne puis renverser la plus faible chaumière.
Pris en détail, mes huit pieds te font voir
Une ville aux confins d'Italie et de France;
Chez les Orientaux un homme de savoir;
D'un marchand le flatteur espoir ;
L'objet dont un amant désire la présence ;
Une prison ; ce qui fait ma puissance ;
Et ce qu'on tend pour recevoir.

Le mot de l'Enigme d'hier est : *Cartouche.*

Dépêches Télégraphiques

La Lanterne et M. Christophle

Paris, 5 juillet, 6 h., s.

La *Liberté* dit que le jury d'honneur demandé par M. Meyer directeur de la *Lanterne* a été accepté par M. Christophle.

Ce jury s'est réuni dans l'après-midi à Versailles.

L'impôt sur la bière en Allemagne

Berlin, 5 juillet.

La commission chargée d'examiner les articles relatifs à l'impôt sur la bière a fixé en deuxième délibération à 3 marcs par hectolitre les droits de douane à prélever sur le malt non cassé. A la première délibération, ces droits avaient été fixés à 2 marcs, et le projet du gouvernement les fixait à 4 marcs.

Chambre des députés

Londres, 5 juillet.

Sir Charles Dilke annonce que le 22 de ce mois, il proposera une adresse à la reine sollicitant S. M. d'employer son influence en faveur de la prompte exécution des articles du traité de Berlin ayant trait aux réformes qui doivent être introduites en Turquie. Sir Charles Dilke demandera également que au cours exercée de la mediation à Constantinople en vertu de l'article 211 du traité de Berlin, le gouvernement anglais fasse tous ses efforts pour procurer à la Grèce la rectification de frontières sur laquelle les puissances se sont mises d'accord, lors du Congrès.

La question égyptienne

Le Caire 5 juillet.

Le gouvernement égyptien a soumis à l'approbation des puissances qui ont participé à la création des Tribunaux internationaux, un projet de décret déclarant à l'abri de toute saisie les terres cédées à l'Etat par la famille du Khédive à l'exception de celles qui sont frappées d'hypothèques Rothschild. Les créances garanties par hypothèques antérieures seraient acquittées.

DERNIERE HEURE

Une réunion des députés du Rhône

Paris, 6 juillet, 8 h. m.

Les députés du Rhône ont demandé que les propriétés de la vallée du Rhône qui viennent d'être ravagées par la grêle soient exemptées d'impôts.

On croit que ce dégrèvement leur sera accordé.

M. Albert Grévy

Il est inexact que M. Albert Grévy doive venir à Paris.

La réunion Blanqui à Bordeaux

Bordeaux, 6 juillet, 9 h. m.

La réunion qui devait avoir lieu aujourd'hui à l'Alhambra, à Bordeaux, n'aura pas lieu.

Le propriétaire de l'Alhambra a reçu des autorités l'ordre de refuser sa salle.

L'anniversaire du 14 Juillet.

Paris, 6 juillet, 9 h. m.

De grandes fêtes s'organisent sur plusieurs points de Paris et de la banlieue, à l'occasion du 14 juillet.

Nouvelles de Turquie.

Constantinople, 5 juillet, s.

Mourad s'est évadé.

Le prince de Battenberg a reçu aujourd'hui l'investiture.

Il est reparti pour Varna.

Adresses Industrielles & Commerciales

Agence immobilière
Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14062

H. HOFFMANN-DUPONT, 11, rue Saint-Georges. — **Location de services de table.** — Cloches de jardin. — Bouteilles bouchons. — Porcelaines, faïences, et istaux. 1654

Charbons
Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux

Confections
VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37 Roubaix. Satin et popeline, pure laine, vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.
Articles de blanc

Pharmacie
Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28.

Tapis-Ameublements
BERNARD-WELCOMME, rue du Vieil-Abreuvoir, 5 et 13, Roubaix. — Grand choix de tapis en tous genres; toile cirée pour parquet, tapis, liége et Caoutchouc. Articles de voyage. — Ameublements complets, sommiers élastiques, Glaces. — Agrès pour gymnase, etc.

Confections
Au Palais de Cristal. **MONCHY-DUPIRE** Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confection, pour hommes.* 16540

Charbons
J. VOREUX fils, rue de Mouveaux, 1 bis, Roubaix. 18629

AVIS AUX SOCIETES
Les Sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Réglements à la Maison Alfred REBOUX, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing.*

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE
5 Juillet. — 6 heures soir

Huile colza en t.d.	80 75	Esprits	53 50 54 .
id. en tonnes	82 75	Farines 8 m.	59 . .
id. épurée	90 75	Supérieure	56 50 . .
Huile de lin en f.d.	70 50	Suif	76 . . .
id. en tonnes	72 50	Cafés Java	230
Suc. 7/9 disp.	55	Ceylan	215
id. 10/13 d.	48 75	Haïti	210
id. blanc 3 c.	56 50	Rio	190
Raffin. bonne sorte	134 0	Cacaos Para	180
id. belle sorte	135 50	Guayaquil	160
Certific. de sortie	75 50	Haïti	110
Mélasse de fab.	11 10	Trinité	165
id. raffinerie	12 50	Caraque	200 à 450

COURS COMMERCIAUX DE PARIS
du 5 Juillet, 6 heures soir.

Huile de colza		**Farines 8 marques**	
Disponible	80 75 ..	Courant	59 . ..
Courant	80 50 .	Août	59 50 .
Aout	80 75	Sept.-octobre	.. .. ..
4 derniers	81 25 ..	4 derniers	60 60 10
4 premiers	81 25 ..	**Farines supérieures**	
Huile de lin		Courant	56 0 ..
Disponible	70 50 ..	Août	57 25 75
Courant	70 25 50	Sept.-octobre	. .. .
Août	70 25 50	4 derniers	57 85 58
4 derniers	70 70 25	M. Darblay.	60 .. ..
4 premiers	70 50 ..	**Blés**	
Spiritueux		Courant	27 .. ..
Disponible	53 50 54	Août	27 27 25
Courant	54 . .	Sept.-octobre	.. .. ..
Août	54 25 50	4 derniers	27 25 15
4 derniers	54 25 50	**Seigles**	
4 premiers	54 25 ..	Courant	17 50 ..
Stock 9675 pipes		Aout	17 50 25
Circulation . 75		Sept.-octobre	.. .. ..
Sucres		4 derniers	17 50 25
N° 10/13 cour.	48 75 ..	**Avoines**	
N° 7/9 d.	55	Courant	18 17 75
Blanc 3 cour.	56 50 75	Août	18 17 75
Août	57 56 75	Sept.-octobre	.. .. .
4 derniers	57 75 25	4 derniers	18 .. . .
4 premiers	.. .. .		
Raffinés 134 50 à 135 50			

PARIS, 5 juillet. — *Dépêche de 2 heures.*

Huile de colza.		Août	57 »»
Courant	80 50	4 derniers	57 »»
Août	80 75	Raffinés 134 50 à 135 50	
4 derniers	81 25	**Farines 8 marques**	
4 premiers	81 25	Courant	59 »»
Huile de lin.		Août	59 50
Courant	70 50	Sept.-octobre	»» »»
Août	70 50	4 derniers	60 »»
4 derniers	70 25	**Blés**	
4 premiers	70 50	Courant	27 »»
Spiritueux		Août	27 25
Courant	54 »»	Sept.-octobre	»» »»
Août	54 50	4 derniers	27 25
4 derniers	54 50	**Seigles**	
4 premiers	54 25	Courant	17 50
Sucres roux		Août	17 50
10/13	48 75	Sept.-octobre	»» »»
7/9	55 »»	4 derniers	17 50
Sucres blancs		Marq. Darblay	60 »»
Courant	57 »»	Temps : pluvieux.	

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours cotés précédemment.	Cours du 5 juillet
Crespin-l. Anzin	41 ..	... ...
Marly. . .	120 ..	... ...
Annœullin . .	5 ..	... ...
Ch. Com. Calais.	995 ..	... ...

5 Juillet	Huiles l'hectolitre	Graine l'hectolitre	Tourtx l'hectolitre
Colza	74 . ..	21 .. 23 ..	16 . 18 .
Colza épurée	80 . . .	.. .. ..	.. .. ..
Œillette b. g.	.. .. ..	29	21 .. ..
Lin g. pays	67	21 50 24 ..	29 .. 30 ..
Lin g. étran.	63 50 ..	20 50 22 ..	23 .. 26 ..
Caméline	65 50 ..	18 .. 20 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. .. ..	15 . 16 ..	15 .. 15 ..

COURS de SUCRES et du 3/6 du 5 Juillet.

SUCRES	Cours officiels	Cours comm.	Offert.	Demandé
Sucre indigène 88 degré	.47 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » 7 à 9	.53 75	.. ..	.. ..	.. ..
» en pain, 6 k. n° 1	140 .	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre n° 3	.57 50	.. ..	.. ..	.. ..
» indigène n° 3...	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
3/6 betterave, disponib.	.56 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » courant.	.55 ..	.. ..	.. ..	.. ..
» fin 1re qualité dispon.	.53 ..	.. ..	.. ..	.. ..
courant.	.53 .	.. ..	.. ..	.. ..
» Mélasse disponible..	.53 50	.. ..	.. ..	.. ..
» A livrer 4 premiers..	.58 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 janvier....	...	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 d'été.....	.56 ..	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 derniers...	.54 .	.. ..	.. ..	.. ..
» » 1 prochain..	.56 ..	.. ..	.. ..	.. ..

DOUAI. — Marché du 2 juillet.

GRAINS (l'hectolitre). Prix extrêmes.		GRAINES (l'hectolitre) Prix extrêmes	
Blé	18 — à 23 25	Colza	— — à — —
Métil	— — à — —	Chanvre	— — à — —
Seigle	12 25 à 13 50	Œillett.	32 — à 35 50
Orge	— — à — —	Cameli.	16 50 à 19 50
Avoine	9 25 à 9 75	Lin.	— — à — —

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE PARIS-LA-VILLETTE
DU 3 JUILLET 1879

Par espèces	Amenés	Poids moyen	Prix par kilogr. 1re q	2e q	3e q	Prix extrêmes
Bœufs ...	2174	358	1.82	1.74	1.18	1.40 à 1.88
Vaches ..	441	323	1.70	1.62	1.30	1.25 1.76
Taureaux.	95	327	1.52	1.40	1.30	1.13 1.62
Veaux	1487	79	2.00	1.80	1.60	1.40 2.20
Moutons	19149	19	2.06	1.86	1.64	1.50 2.10
Porcs gras	3779	87	1.60	1.56	1.46	1.40 1.65

MARCHE D'ORCHIES du 2 juillet.

Blé bl. 1re qual.	22 60	Avoine 1re q.	9 50 .. ..
» 2e »	20 85	» 2e q.	8 25 .. ..
» 3e »	19 10	» 3e q.	7 .. .. ..
Blé g. 1re qual.	.. ..	Fèves	18 .. 19 ..
» 2e »	.. ..	Colza	23 .. 24 50
» 3e »	.. ..	Gralne lin	24 .. 25 ..
Seigles 1re qual.	13 25	Cameline	18 50 19 50
» 2e »	12 25	Chanvre	.. .. ..

CORRESPONDANCE FINANCIERE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11, RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 5 juillet 1879

Au début de la Bourse, le marché était un [illegible] tant et même plutôt un peu lourd.

Mais dans la dernière heure, il s'est assez vigoureusement relevé pour que nos Rentes retrouvent en clôture leurs plus hauts prix.

Le 3 0/0 finit à 82.62, le 5 0/0 à 116,85. L'amortissable à 84.85. On a détaché aujourd'hui les coupons sur un grand nombre de valeurs. L'Italien a regagné une partie de son coupon de 2.17, il resto à 80.80. Le florin a fait 69 1/16. Le 6 0/0 Hongrois est à 81 9/16, ex-coupon. Le Russe 1877 à 90 1/4 ex-coupon. Les valeurs ottomanes et égyptiennes sont faibles, l'obligation unifiée est à 241. Les Institutions de crédit sont bien tenues, la Banque de Paris cote 800, ex dividende, le crédit Foncier 812, ex-dividende. Le Mobilier Français 537, le Mobilier espagnol 1236, tous ex-coupon.

RENSEIGNEMENTS. — *Obligations foncières 1877.* Tirage du 5 juillet 1879. Le n° 590,573 a gagné 100,000 fr. ; le n° 501,733 a gagné 50,000 fr. ; et les n°s 461.020 et 383,638 ont gagné chacun 10,000 fr.

*Omnibus